

**RESUME NON TECHNIQUE DE  
L'ETUDE D'IMPACT ET DE  
L'ETUDE DE DANGERS**



## I. DESCRIPTION DES ACTIVITES

---

Le Groupe OPTITEC, est spécialisé dans le traitement des surfaces, l'application technique de peinture en poudre thermodurcissable, le sablage, la métallisation, le traitement de différents supports tels que l'acier, l'aluminium, l'acier galvanisé, le bois, les matériaux composites, la rénovation et la protection des métaux.

Les différentes implantations géographiques du groupe OPTITEC permettent d'optimiser des délais de livraison sur les régions :

- Languedoc Roussillon (SURFATECH / Surfacier) ;
- Rhône – Alpes (Technocoat / Technolaq) ;
- Tunisie (Surfaprotec).

Suite à un courrier du 22 Mai 2014 adressé par SURFATECH à la DREAL du Languedoc-Roussillon, une visite d'inspection a eu lieu le 1<sup>er</sup> Juillet 2014.

Suite à cette visite, la société SURFATECH a été mise en demeure de régulariser ses activités au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

L'activité de la société SURFATECH consiste à protéger, par application de peinture, les pièces métalliques.

Ces pièces peuvent être constituées d'acier, d'aluminium ou d'acier électro-zingué (EZ).

L'installation permet le traitement de toutes pièces métalliques dont les dimensions permettent le passage dans le tunnel de traitement de surface.

Le site de VENDARGUES regroupe l'ensemble des activités permettant d'exploiter un site industriel opérant dans la protection des pièces métalliques :

- La réception des matières premières ;
- Les bureaux ;
- L'expédition des produits finis ;
- Le traitement de surface : Le tunnel de traitement de surface par aspersion est composé de sept étages (Dégraissant-phosphatant / 3 rinçages / passivation / 2 rinçages à l'eau osmosée) et permet le traitement de surface des pièces métalliques ;
- L'application de peinture poudre : Il existe deux cabines de peinture à poudre (une cabine de poudrage manuel et une cabine de poudrage automatique) ;
- L'application de peinture liquide : cette cabine n'est utilisée que très ponctuellement dans les activités de la société.

## II. DEMARCHES ICPE ANTERIEURES

---

En 2010, la société SURFATECH est transférée ZI du Salaison, 155 avenue des Bigos à VENDARGUES dans un bâtiment attenant à la société SURFACIER, connue des services des Installations Classées depuis 2007.

Suite à ce transfert, l'exploitation de la société SURFATECH n'a pas fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter.

Un courrier en date du 22 Mai 2014, reprenant le classement ICPE de la société a été transmis aux services de la DREAL Languedoc-Roussillon.

Suite à ce courrier, une visite d'inspection a eu lieu le 1<sup>er</sup> Juillet 2014, mettant en demeure la société SURFATECH de régulariser sa situation administrative vis-à-vis de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Une première version du présent dossier d'autorisation a été déposé en Préfecture le 9 novembre 2015.

Un courrier de non recevabilité a été transmis à la société SURFATECH le 24 février 2016.

En réponse à ce courrier, des compléments ont été envoyés à l'inspection des installations classées en novembre 2016.

**Le présent dossier d'autorisation intègre l'ensemble des éléments complémentaires ainsi que la mise à jour des données annuelles pour l'année 2016.**

### III. RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE

#### 3.1. TABLEAU RECAPITULATIF

<b>N° Rubrique</b>	<b>Nature de l'activité</b>	<b>Volume de l'activité</b>	<b>Classement de l'activité</b>
<b>1530</b>	Dépôt papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues	<u>Capacité maximale de stockage</u> : 8m <sup>3</sup>	NC
<b>1532</b>	Bois sec ou matériaux combustibles analogues	<u>Capacité maximale de stockage</u> : 3m <sup>3</sup>	NC
<b>1630</b>	Emploi ou stockage de lessives de soude ou de potasse caustique	<u>Quantité totale stockée</u> : 50kg	NC
<b>2565-2</b>	Revêtement métallique ou traitement de surfaces par voie électrolytique ou chimique	<u>Volume des cuves de traitement</u> : 5 250L	<b>A</b>
<b>2910-A</b>	Installation de combustion	<u>Puissance thermique maximale</u> : 380,5kW	NC
<b>2925</b>	Charge d'accumulateurs	<u>Puissance absorbée maximale</u> : <50kW	NC
<b>2940-2</b>	Application, cuisson, séchage de peinture liquide	<u>Quantité de produits mise en œuvre</u> : < 10kg/j	NC
<b>2940-3</b>	Application, cuisson, séchage de peinture poudre	<u>Quantité de produits mise en œuvre</u> : 190kg/j	<b>DC</b>
<b>4802-2a</b>	Gaz à effet de serre fluorés	<u>Quantité cumulée fluide</u> : < 5kg	NC

A : Autorisation, E : Enregistrement, DC : Déclaration avec Contrôle périodique,  
D : Déclaration, NC : Non Classé.

Les textes de référence sont :

- L'arrêté du 30/06/2006 relatif aux installations de traitement de surfaces soumises à autorisation au titre de la rubrique 2565 de la nomenclature des Installations Classées ;
- L'arrêté du 02/05/2002 relatif aux prescriptions générales applicables aux Installations Classées soumises à déclaration sous la rubrique 2940.

### **3.2. COMMUNES CONCERNÉES PAR LE RAYON D’AFFICHAGE**

L'activité principale de la société SURFATECH est le traitement de surface de pièces métalliques.

L'activité, de cet établissement implanté au 155 avenue des Bigos sur la commune de VENDARGUES, est soumise à autorisation au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, au titre de la rubrique 2565 « Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion dont phosphatation, polissage, attaque chimique, vibro-abrasion, etc.) de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique, à l'exclusion du nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces visés par la rubrique 2564 et du nettoyage-dégraissage visé par la rubrique 2563. ».

Les communes concernées par le rayon d'affichage sont :

- Vendargues.
- Le Crès.
- Saint-Aunès.

## **IV. PRESENTATION DU SITE**

---

### **4.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE**

Le site de la société SURFATECH faisant l'objet du présent dossier de demande d'autorisation d'exploiter est localisé au 155 avenue des Bigos, au niveau de la zone industrielle du Salaison, au Sud-Ouest de la ville de VENDARGUES, dans le département de l'Hérault (34).

La carte de la localisation au 1/25 000<sup>ème</sup> est donnée en Annexe 1 du dossier.

#### ***Annexe 1: Carte de localisation au 1/25 000<sup>ème</sup>***

### **4.2. ENVIRONNEMENT INITIAL DE LA ZONE**

Le site se localise dans la zone industrielle du Salaison, au Sud-Ouest de VENDARGUES.

La société SURFATECH est entourée par :

- Au Nord : les entreprises de la ZI du Salaison avec notamment la plateforme logistique système U puis la RD65 ;
- Au Sud : les entreprises de la ZI du Salaison avec notamment la société Surfacier (mitoyenne à la société SURFATECH) puis la RD613 ;
- A l'Ouest : les entreprises de la ZI du Salaison puis le cours d'eau du Salaison ;
- A l'Est : les entreprises de la ZI du Salaison puis les RD 613 et 310 et des champs.

## V. RECAPITULATIF DE L'ETUDE D'IMPACT

### 5.1. ETAT INITIAL

Domaine	Situation du site
Localisation géographique et occupation du site	<p>L'établissement SURFATECH est situé au sein de la ZI du Salaison. Il est donc entouré de bâtiments industriels et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au Nord : les entreprises de la ZI du Salaison avec notamment la plateforme logistique système U puis la RD65 ;</li> <li>- Au Sud : les entreprises de la ZI du Salaison avec notamment la société Surfacier (mitoyenne à la société SURFATECH) puis la RD613 ;</li> <li>- A l'Ouest : les entreprises de la ZI du Salaison puis le cours d'eau du Salaison ;</li> <li>- A l'Est : les entreprises de la ZI du Salaison puis les RD 613 et 310 et des champs.</li> </ul> <p>⇒ <b>Compte-tenu de la localisation du site en zone industrielle et de l'éloignement des populations sensibles (ERP, habitations) le risque d'atteinte des tiers est faible.</b></p>
Climatologie	<p>La station météorologique retenue pour les données climatologiques de température et de pluviométrie est la station de Montpellier - Fréjorgues. Il s'agit de la station la plus proche du site. Elle est située à environ 7 km du site SURFATECH.</p> <p>La rose des vents de Montpellier - Fréjorgues fait apparaître deux directions principales des vents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La direction Nord-Nord-Est (vents les plus fréquents) ;</li> <li>- La direction Ouest-Nord-Ouest.</li> </ul> <p>La vitesse moyenne des vents est de 9 km/h.</p>



Domaine	Situation du site
Contexte céraunique	<p>La commune de VENDARGUES a un niveau céraunique de 17, la moyenne nationale est de 25.</p> <p>La densité d'arc sur la commune de VENDARGUES est de 1,55 arcs/km<sup>2</sup>/an, la moyenne nationale est de 1,57 arcs/km<sup>2</sup>/an.</p> <p>Le niveau céraunique est utilisé pour définir les zones où les protections foudre deviennent obligatoires, soit Nk supérieur à 25.</p> <p>L'Analyse du Risque Foudre (ARF) est disponible en annexe 6.</p> <p>Cette ARF conclut au besoin de protection contre la foudre. La société SURFATECH s'engage à réaliser une étude technique qui présentera les moyens de protection contre la foudre.</p> <p>L'ARF a pris en compte l'ensemble du site (bâtiment et installations en place y compris les panneaux photovoltaïques).</p> <p><b>→ Cette étude technique a été réalisée en décembre 2016. Elle est également disponible an annexe 6. Les travaux nécessaires seront mis en place suite à cette étude technique.</b></p>
Géologie, risque minier et pollution des sols	<p>Le site d'étude repose sur des argiles jaunes puis sur une formation colluviale du quaternaire ancien d'une épaisseur d'environ 20 mètres.</p> <p>Le BRGM a été consulté dans le cadre du dossier. L'établissement de la société SURFATECH ne recoupe aucun périmètre d'ancienne carrière pris en application de l'article R111-3 du Code de l'Urbanisme.</p> <p>Aucun site BASOL n'est recensé dans un rayon de 100m autour du site d'étude. Par ailleurs, le site ne fait pas l'objet d'un recensement dans la base de données BASOL.</p> <p>4 sites BASIAS sont référencés dans un rayon de 500m autour du site mais sont tous éloignés d'au moins 100m. Par ailleurs, le site ne fait pas l'objet d'un recensement dans la base de données BASIAS.</p> <p><b>⇒ Compte tenu de l'absence de site BASOL dans un rayon de 500m autour du site et le fait que le site d'étude n'est pas répertorié dans la base de données BASIAS, le risque d'une pollution historique est faible.</b></p>

Domaine	Situation du site
Hydrogéologie	<p>Les terrains de la région de Montpellier fournissent la plus grande partie des ressources en eau souterraine actuellement exploitées.</p> <p>4 masses d'eaux souterraines sont présentes au droit de la commune de VENDARGUES.</p> <p>La distribution de l'eau d'alimentation est gérée par la communauté d'agglomération Montpellier Méditerranée Métropole.</p> <p>Le site ne se situe pas à l'intérieur d'un périmètre de protection de captage d'eau souterraine mais il est situé à environ 200m à l'Est du périmètre de protection rapproché du forage du stade Robert situé sur la commune de LE CRES.</p> <p>⇒ <b>A la vue de ces éléments, les eaux souterraines peuvent être qualifiées de vulnérables et sensibles.</b></p>
Contexte sismique	<p>La commune de VENDARGUES est située en zone 2, dite à sismicité faible.</p> <p>L'annexe 16 présente le récépissé de dépôt d'une demande de modification du permis de construire, antérieure à 2011, date d'entrée en vigueur du décret définissant le cadre légal de la prévention du risque sismique.</p> <p>⇒ <b>Le site étant situé dans une zone de sismicité dite faible, aucune mesure préventive n'est à appliquer aux bâtiments et aux équipements.</b></p>
Hydrologie	<p>L'établissement de la société SURFATECH se situe à 1km à l'Est du ruisseau du Salaison correspondant à la masse d'eau superficielle « Le Salaison » (n° FRDR141).</p> <p>La commune de VENDARGUES est concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRI) pour Le Salaison. Ce dernier, prescrit le 7 Février 2001, a été approuvé le 14 aout 2003. Le site étudié est situé en dehors du périmètre de protection de ce PPRI.</p> <p>⇒ <b>Le site étant situé hors du périmètre de protection du PPRI, aucune mesure préventive n'est à appliquer aux bâtiments et aux équipements.</b></p>

Domaine	Situation du site
Hydrologie	<p>La commune de VENDARGUES est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée. Le SDAGE détermine les objectifs de qualité et de quantité de l'eau et les moyens d'action pour les atteindre.</p> <p>Les stations de mesure situées en amont et en aval de la commune de VENDARGUES ont permis de connaître la qualité du Salaison sur cette zone.</p> <p>⇒ <b>La qualité de l'eau du Salaison étant à préserver, le milieu est qualifié de sensible.</b></p> <p>L'établissement SURFATECH est relié à la station d'épuration intercommunale de MAERA. Cette station est située sur la commune de Lattes. Cette station d'épuration a été créée en 2005 afin de moderniser et d'agrandir l'ancienne station d'épuration dite de la Cérirède. Elle a été mise en service en Août 2005.</p>
Air	<p>La station de mesure de MONTPELLIER est située à environ 7km à l'est de l'établissement de la société SURFATECH.</p> <p>⇒ <b>La qualité de l'air est considérée comme moyenne.</b></p>
Patrimoine naturel	<p>On recense de nombreuses zones naturelles à proximité du site d'étude :</p> <p>⇒ <b>Compte tenu de l'éloignement de ces zones naturelles protégées, le patrimoine naturel n'est pas qualifié de milieu sensible.</b></p>
Patrimoine architectural	<p>Aucun monument historique classé n'est recensé sur la commune de VENDARGUES.</p> <p>Plusieurs monuments historiques classés ou inscrits sont recensés sur les communes de CASTRIE et de MONTPELLIER mais aucun n'est situé dans le rayon d'affichage d'1km.</p> <p>⇒ <b>Compte tenu de l'éloignement des monuments historiques, le patrimoine architectural n'est pas qualifié de sensible.</b></p>

Domaine	Situation du site
Environnement humain	<p>Le site est situé, dans un milieu industrialisé, au niveau de la ZI du Salaison mais aucun tiers sensible (ERP, habitations) n'est présent à proximité.</p> <p>⇒ <b>Compte tenu du contexte industriel de la zone et de l'éloignement des populations sensibles (ERP, habitations), l'environnement humain à proximité est considéré comme peu sensible.</b></p>
PLU et servitudes	<p>L'établissement SURFATECH est situé en zone UE2a1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VENDARGUES, approuvé le 23 mai 1980 et révisé le 9 octobre 2014.</p> <p>⇒ <b>L'activité de l'entreprise est donc en accord avec les règlements de la zone d'implantation. Le site sur lequel est implanté SURFATECH ne présente aucune prescription particulière.</b></p>
Infrastructures	<p>⇒ <b>L'établissement de la société SURFATECH est desservi par l'ensemble des moyens de transports particulier et en commun. L'accès du public, des salariés et des secours est jugé facile.</b></p>

## 5.2. IMPACT DE L'ACTIVITE

Domaine	Impacts engendrés par l'exploitation et mesures mises en place
Effet sur le patrimoine et le paysage	<p>Aucun monument historique classé n'est localisé à proximité immédiate de la société SURFATECH ni sur la commune de VENDARGUES.</p> <p>⇒ <b>Par conséquent, l'exploitation de la société SURFATECH n'engendre pas d'impact sur le patrimoine.</b></p> <p>La société SURFATECH se situe au sein de la zone industrielle du Salaison, dans un environnement déjà fortement industrialisé.</p> <p>L'ensemble de l'établissement et de ses extérieurs sera maintenu propre et entretenu en permanence.</p> <p>⇒ <b>Ainsi, le site de la société SURFATECH n'engendre aucun impact sur le paysage.</b></p>
Effet sur les écosystèmes et le cadre biologique	<p>Cependant, la société SURFATECH se situe au sein de la zone industrielle du Salaison, dans un environnement fortement industrialisé.</p> <p>La société SURFATECH a également mis en place les mesures permettant de supprimer ou limiter ces impacts :</p> <p style="padding-left: 40px;">Pollution de l'air : Des mesures ont été réalisées. Elles démontrent que les polluants émis ont une concentration inférieure aux seuils de détection ;</p> <p style="padding-left: 40px;">Pollution de l'eau : La société a mis en place un système de zéro rejet d'eaux industrielles. Ainsi, aucun rejet d'eaux industrielles ne sera réalisé.</p> <p>⇒ <b>Compte tenu du contexte industriel de la zone et des mesures mises en place, l'impact engendré par l'exploitation de la société SURFATECH sur les écosystèmes et le cadre biologique est considéré comme faible.</b></p>

Domaine	Impacts engendrés par l'exploitation et mesures mises en place
Effet sur le cadre de vie : Nuisances sonores	<p>L'exploitation de la société SURFATECH pourra être à l'origine de bruit provenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du fonctionnement des équipements techniques (chaudières, compresseurs d'air, chaîne de traitement de surface)</li> <li>- De la fréquentation automobile liée à la livraison des matières premières, à l'expédition des produits finis mais aussi au personnel du site.</li> </ul> <p>La société est localisée dans une Zone Industrielle. Le voisinage est donc peu sensible aux nuisances sonores de la société.</p> <p>Afin de limiter l'impact de son exploitation sur l'environnement, les mesures suivantes sont prises sur le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble des installations bruyantes est confiné à l'intérieur du bâtiment.</li> <li>- Lors des chargements/déchargements des poids lourds, les moteurs sont éteints.</li> </ul> <p>Des mesures ont été réalisées du 30/08/16 au 31/08/17 en limite de propriété (absence de zone à émergence réglementée à proximité de la société). Le rapport de mesure est présenté en annexe 17.</p> <p>⇒ <b>Les nuisances sonores engendrées par l'exploitation de la société SURFATECH sur le cadre de vie respectent les exigences réglementaires de l'arrêté du 23 janvier 1997.</b></p>
Effet sur le cadre de vie : Emissions lumineuses	<p>Le site est ouvert tous les jours de 6h à 17h. Aucune livraison en dehors de ces horaires n'est effectuée. De plus, le voisinage est peu sensible à la pollution lumineuse. En effet, les habitations les plus proches se situent à plus de 100m de la société.</p> <p>⇒ <b>Compte tenu du contexte industriel de la zone, les nuisances lumineuses engendrées par l'exploitation de la société SURFATECH sont faibles.</b></p>
Effet sur le cadre de vie : Biens matériels et infrastructure	<p>L'impact de l'exploitation de la société SURFATECH sur les biens matériels et les infrastructures peut être lié au trafic (poids lourds et véhicules légers) susceptible d'occasionner des dégradations des chaussées et des gênes de la circulation.</p> <p>Les infrastructures présentes au droit de la ZI du Salaison sont prévues pour accueillir le trafic lié à l'exploitation de sites industriels.</p> <p>⇒ <b>Du fait de l'implantation dans une zone industrielle, la société SURFATECH n'est pas à l'origine d'impacts supplémentaires sur les biens matériels.</b></p>

Domaine	Impacts engendrés par l'exploitation et mesures mises en place
Impact sur le climat	<p>Les sources de pollution de l'air sont principalement constituées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Par le trafic des poids lourds de livraison/d'expédition et des véhicules du personnel ;</li> <li>⇒ Par les émissions de gaz de combustion provenant des chaudières et brûleurs ;</li> </ul> <p>Le méthane et le gaz carbonique émis par les installations de combustion (moteurs des véhicules et chaudières au gaz) participent, dans une très faible mesure, à l'augmentation du taux des gaz à effet de serre qui entraîne un réchauffement climatique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Par les émissions accidentelles de fluides frigorigènes fluorés provenant des splits présents sur le site.</li> </ul> <p>La faible quantité de fluide frigorigène présent dans ces installations ne peut pas avoir une influence notable sur la pollution de l'air. En effet les installations concernées sont des splits dont la quantité de fluide est inférieure à 5kg.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>Compte tenu de la nature des activités de la société SURFATECH, l'impact de celle-ci sur le climat n'est pas significatif.</b></li> </ul>
Impact sur les sols	<p>Le site étant déjà construit, il n'engendrera pas d'impact sur les sols lors de phases de travaux.</p> <p>En situation de fonctionnement normal, les sols sont susceptibles d'être impactés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'infiltration d'eaux potentiellement polluées dans les sols provenant des surfaces imperméabilisées extérieures ;</li> <li>- L'infiltration de fluides potentiellement pollués dans les sols provenant de la chaîne de traitement de surface.</li> </ul> <p>Néanmoins, la société SURFATECH dispose de différentes rétentions permettant de répondre à toute fuite au niveau des cuves de traitement de surface. Le volume total de rétention est de 312m<sup>3</sup> pour des cuves dont le volume total est de 12,15m<sup>3</sup>, ce qui couvre très largement les besoins définis par l'article 6 de l'arrêté du 30 juin 2006.</p> <p>De plus, la disposition du site ne permet pas l'infiltration des eaux potentiellement polluées sur des zones enherbées.</p> <p>Concernant les eaux d'extinction incendie, potentiellement polluées, celles-ci seront récupérées dans les rétentions décrites précédemment ainsi que dans les réseaux d'eaux du site. Pour permettre le confinement de ces eaux dans les réseaux, un obturateur de réseau situé en aval du réseau est installé. Le plan de localisation de cet obturateur est disponible en annexe 8.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>Ainsi, les activités de la société SURFATECH n'engendrent aucun impact sur les sols.</b></li> </ul>

Domaine	Impacts engendrés par l'exploitation et mesures mises en place
Utilisation rationnelle de l'énergie	<p>Les sources d'énergie utilisées sont le gaz et l'électricité. Les installations de combustion font l'objet de vérifications périodiques. Un suivi régulier des consommations est effectué.</p> <p>⇒ <b>Du fait du suivi régulier des consommations, la société SURFATECH utilise l'énergie de manière rationnelle.</b></p>
Impact sur l'hygiène, la salubrité et la sécurité publique	<p>Les impacts sur l'hygiène, la salubrité et la sécurité publique sont liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A la pollution des eaux par ruissellement des eaux pluviales.</li> <li>- A la pollution des eaux par les produits utilisés notamment à l'étape de dégraissage.</li> <li>- Aux émissions de polluants atmosphériques dues aux installations de climatisation, aux installations de combustion et au trafic de véhicules légers du personnel et des camions de livraison/d'expédition.</li> </ul> <p>(Les mesures prises sont décrites dans les parties effets sur les eaux et sur l'air).</p>
Effets potentiels sur l'eau : Eaux industrielles	<p>Les activités de la société SURFATECH génèrent des eaux industrielles notamment au niveau du tunnel de TTS (5 bains de rinçage et 2 bains de produits chimiques). La société SURFATECH a décidé de supprimer l'ensemble des impacts liés aux eaux industrielles de l'exploitation par un système de zéro rejet en cascade inverse.</p> <p>⇒ <b>Compte tenu du système « zéro rejet », l'impact des eaux industrielles de la société SURFATECH sur l'environnement est faible.</b></p>
Effets potentiels sur l'eau : Eaux sanitaires	<p>Les eaux sanitaires sont canalisées via un réseau séparatif jusqu'à la station d'épuration intercommunale de MAERA. Cette station d'épuration a été créée en 2005 afin de moderniser et d'agrandir l'ancienne station d'épuration dite de la Cérirède, et est en mesure d'accepter les effluents de la société SURFATECH.</p> <p>⇒ <b>Les quantités d'eaux sanitaires produites par l'exploitation de la société SURFATECH sont faibles et ces eaux sont collectées par un réseau séparatif, l'impact des eaux sanitaires sur l'environnement est faible.</b></p>
Effets potentiels sur l'eau : Eaux pluviales	<p>Les eaux pluviales du site proviennent du ruissellement sur des zones imperméabilisées (parking, toitures, etc.). Les eaux pluviales transitent par un réseau séparatif avant de rejoindre le milieu naturel.</p> <p>⇒ <b>Les eaux pluviales sont collectées par un réseau séparatif. L'impact est donc faible.</b></p>



Domaine	Impacts engendrés par l'exploitation et mesures mises en place
Effets potentiels sur l'eau : Eaux d'extinction incendie	<p>Les besoins en eaux d'extinction nécessaires pour les bâtiments ont été estimés à l'aide du document technique D9 « Guide Pratique pour le Dimensionnement des Besoins en Eau ». Le débit nécessaire s'élève à 90 m<sup>3</sup> /h.</p> <p>Les besoins en rétention d'eaux extinction incendie ont été estimés à l'aide du document technique D9A « Guide pratique pour le dimensionnement des rétentions des Eaux d'Extinction ». Le volume a été estimé à 380 m<sup>3</sup>.</p> <p>La société SURFATECH dispose d'un volume total de rétention est de 312m<sup>3</sup>.</p> <p>Les eaux d'extinction incendie, potentiellement polluées seront récupérées dans les rétentions décrites précédemment ainsi que dans les réseaux d'eaux du site. Pour permettre le confinement de ces eaux dans les réseaux, un obturateur de réseau situé en aval du réseau est installé.</p> <p>⇒ <b>Les moyens de rétention présents sur site sont suffisants pour la rétention des eaux souillées issues de l'extinction d'un incendie.</b></p>
Air	<p>Les sources potentielles de pollution atmosphérique issues des installations exploitées par la société SURFATECH sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les gaz d'échappement des véhicules qui circulent sur le site ;</li> <li>- Les rejets atmosphériques liés aux installations de climatisation ;</li> <li>- Les rejets atmosphériques liés aux installations de combustion ;</li> <li>- Les rejets atmosphériques des installations de charge ;</li> <li>- Les rejets atmosphériques des cabines de peinture ;</li> <li>- Les rejets atmosphériques de la chaîne de traitement de surface : Afin de caractériser précisément les rejets atmosphériques issus du traitement de surface et l'impact sur l'environnement, des mesures ont été réalisées au niveau de la cheminée en toiture. Les rejets atmosphériques issus du tunnel de TTS sont donc très faibles et par conséquent conformes aux valeurs limites réglementaires établies par l'arrêté du 30/06/2006.</li> </ul> <p>⇒ <b>Compte-tenu des résultats de mesures de rejets et de la récupération des poussières pour les cabines de peinture, l'impact de la société SURFATECH sur la qualité de l'air est faible et maîtrisé.</b></p>

Domaine	Impacts engendrés par l'exploitation et mesures mises en place
Déchets	<p>La société SURFATECH est émettrice de différentes catégories de déchets, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De Déchets Industriels Banals (DIB) ;</li> <li>- De déchets d'emballages cartons et plastiques ;</li> <li>- De fluides issus des bains de phosphate et des liquides de rinçage ;</li> <li>- De poudres de peinture ;</li> <li>- De palettes de bois.</li> </ul> <p>L'ensemble des déchets est géré par des prestataires agréés dans des filières conformes aux réglementations en vigueur.</p> <p>⇒ <b>La production de déchets de la société SURFATECH à un impact limité sur l'environnement.</b></p>
Santé	<p>L'impact sur la santé peut se faire au travers de plusieurs vecteurs : les eaux, l'air, le bruit, les vibrations et les nuisances lumineuses.</p> <p>⇒ <b>En l'état actuel des connaissances et au vu des activités exercées sur le site et des précautions prises, l'établissement n'est pas susceptible d'entraîner des impacts significatifs sur la santé des populations riveraines.</b></p>

### **5.3. COMPATIBILITÉ DU PROJET AUX PLANS, SCHÉMAS ET PROGRAMMES EXISTANTS**

*L'analyse de la compatibilité du projet de la société SURFATECH a été estimée avec les plans, schémas et programme existants au droit de la zone :*

- Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) « Montpellier Méditerranée Métropole ».
- Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de VENDARGUES.
- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône méditerranée
- Plan régional d'élimination des déchets dangereux (PREDD) de la région Languedoc-Roussillon
- Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) du département de l'Hérault
- Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) du Languedoc-Roussillon
- Plan Climat Energie Territorial (PCET) de la métropole de Montpellier

**L'exploitation de la société SURFATECH est compatible avec les orientations de l'ensemble de ces documents.**

### **5.4. EFFETS CUMULÉS DU PROJET AUX AUTRES PROJETS CONNUS**

L'analyse des effets cumulés a été étudiée pour 2 projets :

- Exploitation d'une centrale d'enrobage de matériaux routiers à chaud EUROVIA GPI sur la commune de Mauguio.
- Aménagement du plan d'eau du Parc Gérard BRUYERE.

Il n'existe aucun effet cumulé avec le projet de la société SURFATECH.

### **5.5. EVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000**

Le site de SURFATECH est localisé à 4,9 km du site NATURA 2000 le plus proche ; il s'agit du site n° FR9112004, « Hautes Garrigues du Montpelliérais ».

Une évaluation simplifiée à des incidences de l'exploitation de la société SURFATECH a donc été réalisée.

Au vu des installations mises en place, l'incidence de la société SURFATECH sur les habitats et les espèces du site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais » sera négligeable.

## VI. RECAPITULATIF DE L'ETUDE DE DANGERS

### 6.1. ACCIDENTOLOGIE

Les accidents les plus fréquemment rencontrés dans des activités similaires à prendre en compte pour la société SURFATECH dans le cadre de la présente étude sont les rejets de matières dangereuses ou polluantes et l'incendie.

### 6.2. RETOUR D'EXPERIENCE

Aucun accident industriel survenu sur le site exploité par la société SURFATECH n'a été recensé par l'exploitant.

### 6.3. DANGERS LIÉS AUX PRODUITS ET MATIÈRES

L'agencement des zones de stockage est présenté sur le plan des installations présentés en annexe 2.

#### *Annexe 2 : Plan des installations*

<b>Produits/Matières</b>	<b>Dangers</b>	<b>Localisation des Produits/Matières</b>
Produits chimiques du tunnel de traitement de surface	Incendie Pollution	Stockage dans des box fermés sur rétention en amont du tunnel de traitement de surface
Peintures poudre	Incendie	Stockage dans une enceinte fermée climatisée
Stockage de palettes et d'emballages en bois	Incendie	Palettes empilées stockées dans l'atelier
Stockage de cartons de conditionnement	Incendie	Stockage des cartons dans l'atelier
Stockage de déchets DIB, cartons/plastiques	Incendie	Cartons/plastiques, DIB stockés en benne dans la zone déchets

### 6.4. DANGERS LIÉS AUX INSTALLATIONS

<b>Installations</b>	<b>Dangers</b>	<b>Localisation</b>
Installations électriques	Incendie	Tout conducteur électrique dans l'établissement
Installations de combustion	Incendie Explosion Emanation	Brûleur pour la cuve de dégraissage Sécheur de la ligne de traitement de surfaces Four de la ligne de traitement de surfaces
Installations de compression	Incendie Explosion	Deux compresseurs de la ligne de traitement de surfaces
Installations de charge d'accumulateurs	Explosion Pollution	Deux postes de charges pour les transpalettes présents sur le site
Panneaux photovoltaïques	Incendie	Panneaux installés en toiture

Les différentes installations techniques sont mentionnées sur le plan des installations présenté en Annexe 2.

## **6.5. ANALYSE DE RISQUES ET CONCLUSIONS**

### 6.5.1. METHODE UTILISEE

L'analyse préliminaire des risques (APR) nécessite dans un premier temps d'identifier les éléments dangereux de l'installation. Ces éléments dangereux désignent le plus souvent :

- Des substances ou préparations dangereuses, que ce soit sous forme de matières premières, de produits finis, d'utilités, etc. ;
- Des équipements dangereux comme par exemple des stockages, zones de réception, installations spécifiques, etc. ;
- Des opérations dangereuses associées au procédé.

A partir de ces éléments dangereux, l'APR vise à identifier pour un élément dangereux, une ou plusieurs situations de dangers appelées Evènement Redouté Central (ERC).

Il s'agit de déterminer pour chaque ERC les causes (dérives) et les conséquences (phénomènes dangereux), puis d'identifier les sécurités existantes sur le système étudié. Ce sont les mesures de prévention et de protection.

Si ces dernières sont jugées insuffisantes vis-à-vis du niveau de risque identifié, des propositions d'améliorations doivent alors être envisagées.

Les évènements indésirables sont classés selon un indice de criticité établi par la combinaison de la gravité, de la probabilité d'occurrence et de la cinétique de cet évènement.

L'objectif final consiste à positionner les accidents potentiels susceptibles d'affecter les personnes à l'extérieur de l'établissement selon la grille de criticité de l'annexe V de l'arrêté du 29/05/2005 modifiant l'arrêté du 10 mai 2000 modifié, pour évaluer la démarche de maîtrise des risques d'accidents majeurs de l'établissement.

### 6.5.2. RESULTATS

L'analyse préliminaire des risques a mis en évidence différents phénomènes dangereux.

Néanmoins, d'après la grille de criticité, présenté ci-après, aucun de ces phénomènes n'induit d'accident majeur.

<b>Probabilité A</b> Courant					
<b>Probabilité B</b> Probable		1,7			
<b>Probabilité C</b> Improbable	2,3	10			
<b>Probabilité D</b> Très Improbable				4,8,9,11,12,13,15	
<b>Probabilité E</b> Extrêmement Improbable				5,6,14	
<b>Probabilité</b> <b>Gravité</b>	<b>Gravité 1</b> Faible	<b>Gravité 2</b> Grave	<b>Gravité 3</b> Très Grave	<b>Gravité 4</b> Catastrophique	<b>Gravité 5</b> Désastreux

→ **Au regard de cette grille, il apparaît que compte-tenu des mesures de prévention et des mesures de protection mises en place par l'entreprise, aucun scénario n'est considéré comme à risque majeur.**

## 6.6. MOYENS DE PRÉVENTION

<b>Mesures</b>	<b>Localisation</b>	<b>Danger évité</b>
Installations techniques présentes dans des locaux réservés au personnel du site	Locaux techniques	Intrusion d'une personne extérieure
Maintenance préventive et périodique des installations techniques	Locaux techniques	Risque explosion, incendie
Stockage des produits chimiques sur rétention	Zone de stockage des produits chimiques	Pollution des sols et eaux
Ligne de traitement de surfaces sur une rétention d'environ 312 m <sup>3</sup>	Ligne de traitement de surface	Pollution des sols et eaux
Rétention de 31m <sup>3</sup> au niveau de la cabine de peinture automatique	Cabine de poudrage automatique	Pollution des sols et eaux
Equipement ATEX	Locaux techniques, cabines de poudrage, stockages...	Explosion

## 6.7. MOYENS DE PROTECTION

<i>Mesures</i>	<i>Localisation</i>	<i>Danger limité</i>
Extincteurs portatifs, extincteur sur roue	Ensemble du site	Propagation d'un incendie
Désenfumage des locaux	Ensemble du site	Inhalation de fumées toxiques
Accès conforme sur le site pour les Services d'Incendie et de Secours	Accès au site	Propagation d'un incendie
Mur coupe-feu	Mur entre SURFATECH et SURFACIER	Propagation d'un incendie
Poteaux incendie	Rue des Bigos	Propagation d'un incendie
Ligne de traitement de surfaces sur une rétention d'environ 312m <sup>3</sup>	Ligne de traitement de surface	Pollution des sols et eaux
Stockage des produits chimiques sur rétention	Zone de stockage des produits chimiques	Pollution des sols et eaux
Présence d'un obturateur de réseau permettant de stocker 120m <sup>3</sup> d'eau dans les réseaux	Réseaux d'eaux du site	Pollution des sols et eaux
Rétention de 31m <sup>3</sup> au niveau de la cabine de peinture automatique	Cabine de poudrage automatique	Pollution des sols et eaux

## 6.8. ORGANISATION DES SECOURS

Le plan d'évacuation ainsi que les consignes sont affichées à l'entrée de l'atelier de production.

En cas d'accident sur le site, l'alerte est donnée par téléphone aux services de secours.

Les deux casernes de pompiers les plus proches sont les suivantes :

- Caserne de Castries : 2 Avenue du Pic Saint-Loup, distante de 5km par rapport au site ;
- Caserne de Montpellier : 1567 Avenue Albert Einstein, distante de 8,5km par rapport au site.

En cas d'intervention, ils peuvent faire appel aux casernes les plus proches. Ils sont susceptibles d'intervenir en 10-15 minutes.

